

# ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL DE L'ACTION DE L'ADIE - 2017

La mesure de sa performance sociale est un devoir permanent pour l'Adie, autant afin de s'assurer qu'elle reste fidèle à sa vocation vis-à-vis de ses partenaires publics et privés que des personnes qu'elle finance et accompagne.

## En bref

### TAUX DE PÉRENNITÉ

76% à 2 ans  
63% à 3 ans

### TAUX D'INSERTION

84%

### NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS PAR ENTREPRISE FINANCÉE

1,3

## En détail



### TAUX D'INSERTION

84% 80% 84%



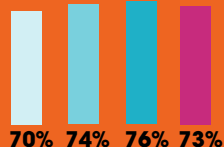
### NOMBRE MOYEN D'EMPLOIS CRÉÉS PAR ENTREPRISE FINANCÉE

1,26 1,22 1,3

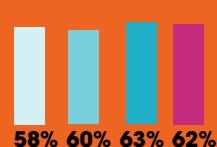


### TAUX DE PÉRENNITÉ

#### À 2 ANS



#### À 3 ANS



Étude d'impact Métropole Adie 2013

Étude d'impact DOM Adie 2014

Étude d'impact Adie 2017

Données nationales entreprises individuelles\*

\*Source Insee, enquête SINE cohorte 2010, vague d'interrogation 2013 (hors auto-entrepreneurs)



## LE TAUX D'INSERTION

est le pourcentage de micro-entrepreneurs en situation d'emploi à la date de l'enquête par rapport au nombre total de personnes interrogées. Sont en situation d'emploi les créateurs dont l'entreprise est en activité à la date de l'enquête (quelle que soit sa date de création) et ceux dont l'entreprise n'est plus en activité mais qui ont retrouvé un emploi ou créé une autre entreprise.



## LE TAUX PÉRENNITÉ À 2 ANS ET À 3 ANS

est le pourcentage d'entreprises encore en activité à la date de l'enquête et créées respectivement 2 ans et 3 ans auparavant.

# ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL DE L'ACTION DE L'ADIE - 2017

**MÉTHODOLOGIE** Enquête réalisée par téléphone par l'Institut Audirep, auprès de 2071 créateurs d'entreprise financés par l'Adie, interrogés en décembre 2016. Échantillon constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, niveau de formation, secteur d'activité, objectif du financement, date de création et région) afin d'être représentatif de la cible :

- créateur d'entreprise financé France métropolitaine, et outremer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française) ayant créé leur entreprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 30 mai 2015, et faisant appel pour la première fois à l'Adie,
- microcrédit professionnel uniquement.

## RECUEIL DE L'INFORMATION

- Questionnaire d'une durée moyenne de 15 mn
- Mise en place d'une procédure stricte afin de contacter les personnes difficilement joignables le plus de fois possible, dans le but de neutraliser tout risque de sous-représentation des entreprises n'existant plus : configuration du logiciel de gestion des appels pour un envoi des numéros par grappes aléatoires et pour que chaque numéro soit appelé au moins 10 fois à des jours et heures différents, permettant ainsi une exploitation maximale des contacts.



## LE DISPOSITIF DE SUIVI DE LA PERFORMANCE SOCIALE À L'ADIE :



Il conjugue trois outils complémentaires :

**LES SCORES D'EXCLUSION SOCIALE ET FINANCIÈRE** destinés notamment à vérifier, sur une base annuelle, que la cible touchée est bien celle visée et que la croissance de l'activité s'accompagne d'une fidélité au public cible de l'association ;

**UN AUDIT DE PERFORMANCE SOCIALE**, conduit avec l'organisme CERISE en utilisant SPI (Social Performance Indicators), l'outil de référence en matière d'évaluation de la performance sociale des institutions de microfinance.

L'objectif est ici de diagnostiquer l'adéquation du fonctionnement de l'association (gouvernance, organisation, systèmes, process, procédures...) au respect des normes de performance sociale ;

L'évaluation intègre 200 points de contrôle basés sur les Normes universelles de Gestion de la Performance sociale en microfinance, un ensemble de standards sur lesquels les acteurs du secteur se sont entendus au niveau international.

**LES ÉTUDES D'IMPACT** comme celle menée sur le MCES ou l'étude d'impact triennale sur le microcrédit professionnel.